

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2026_041

Membres en exercice : 20

Présents : 14

Votants : 15

Nombre de votes « Pour » : 14

« Contre » : 0

Abstentions : 1

Le dix-neuf juin deux mille vingt-six, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Mathieux ST DENIS LES MARTEL sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Michel LEVET, Julien DALE, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Guy MISPOULET, Christian DELRIEU, Jean-Claude GOUDOUBERT, Eric PICARD, Gilbert JENNY, Bertrand BOUDOU, Patrice GILLET

Représentés : Didier DELBREIL représenté par Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES : Jean Vincent FEIX, Philippe CASTANET, Gaëligue JOS, Jean-Philippe PAGEOT

M. Bertrand BOUDOU ne prend pas part au vote

Secrétaire de séance : Guy MISPOULET

Date de la convocation : 11 Juin 2026

Objet : Signature marché Réalimentation du Causse de Martel Phase Baladou / Rignac

Le projet de réalimentation se poursuit suite à la réalisation des 1^{ère} phases :

- Sécurisation des 4 Routes et des Eaux du Doux : terminé
- Station des Scourtils : opération en cours de finalisation
- Adduction Scourtils – Croix Rempart : en cours de finalisation
- Réservoir de Croix Rempart : en cours de finalisation
- Adduction SOLEV : terminé
- Adduction SOLEV Baladou : en cours
- Réservoir de Gaillard : en cours

Une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux s

Date de transmission de l'acte: 24/06/2026
Date de reception de l'AR: 24/06/2026
046-200094647-DE_2026_041-DE
A G E D I

Une publicité a été faite dans le JOUE et le BOAMP.

La date limite de remise des candidatures et des offres était le 5 mai 2026 à 12h.

Un seul pli a été reçu : le groupement d'entreprise Brousse/Capraro/Hydrau Elect/SAUR/Montastier.

Cette offre répond aux prescriptions du Dossier de Consultation. Son montant s'élève à 1 566 524,83 € HT soit – 1,7 % par rapport à l'estimation initiale.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 19 mai 2026 et a décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprise : Brousse/Capraro/Hydrau Elect/SAUR/Montastier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Syndical :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché et tous documents consécutifs à cette signature.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,
Guy MISPOULET
Rendu exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le :
Publiée :

Date de transmission de l'acte: 24/06/2026
Date de reception de l'AR: 24/06/2026
046-200094647-DE_2026_041-DE
A G E D I